

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – VERN SUR SEICHE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**INSTALLATION D'UN DEUXIÈME APPAREIL DE CREMATION
CREMATORIUM DE RENNES METROPOLE**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.1334 du 12 octobre 2017, une enquête publique environnementale est prescrite sur le projet d'installation d'un 2ème appareil de crémation au crématorium de Rennes Métropole situé la Clairière du Plessis à Vern sur Seiche.

Cette enquête sera ouverte **du lundi 6 novembre 2017 à 9 h 00 au mardi 21 novembre 2017 à 18 h** inclus.

Monsieur Michel LORANT, expert comptable retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le dossier d'enquête comprend une note de présentation, l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017 portant dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas avec le dossier soumis à instruction, des plans de situation, le descriptif technique du nouvel appareil, les résultats des derniers contrôles atmosphériques (décembre 2016), la délibération n° C 16.100 du 21 avril 2016 et le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du crématorium.

Ce dossier d'enquête pourra être consulté par le public :

- Sur le **site internet de Rennes Métropole** : <http://metropole.rennes.fr/> – (Rubrique : Participez!)
- Sur un **poste informatique** installé à l'accueil du service « Droits des sols », Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, accessible aux horaires d'ouverture habituels de ce service (métro Clémenceau).
- Sur **support papier accompagné du registre d'enquête**, à la Mairie de Vern-sur-Seiche, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête sera aussi consultable à l'Hôtel de Rennes Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Accueil du service Droit des Sols.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Vern-sur-Seiche, pour l'informer et recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- **Lundi 6 novembre 2017 de 9 h à 12 h,**
- **Mardi 14 novembre 2017 de 16 h à 18 h,**
- **Mardi 21 novembre 2017 de 15 h à 18 h.**

Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être demandées auprès de la Société des Crématoriums de France – M. Julien HANOKA, Directeur général adjoint, Développement et relations collectivités – 150 avenue de la Libération - 59270 BAILLEUL – tél 01.44.95.05.16 ou auprès de Rennes Métropole – Mme Nathalie HENRY, Chargée de mission, Service métro et Investissements transports – 4 avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex - tél 02.99.86.63.99.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public relatives au projet pourront être :

- **Consignées, par écrit**, sur le registre d'enquête accessible au public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie de Vern-sur-Seiche, 22 rue de Châteaubriant 35770 Vern-sur-Seiche
- **Adressées, par courrier** : du lundi 6 novembre 2017 au mardi 21 novembre 2017, toute correspondance écrite relative à l'enquête pourra être adressée à Mairie de Vern-sur-Seiche, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Installation d'un 2ème appareil de crémation, CS 47118, 22 rue de Châteaubriant, 35770 Vern-sur-Seiche.

- **Transmises, par courriel** : du lundi 6 novembre 2017 à 9 h 00 au mardi 21 novembre 2017 à 18 h 00 les observations et propositions pourront être adressées via l'adresse crematorium@rennesmetropole.fr à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.
- **Formulées, par écrit ou par oral**, auprès du commissaire enquêteur, à ses jours et heures de présence en mairie de Vern-sur-Seiche.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par le commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête est l'autorisation de mise en service du 2ème appareil de crémation ou son refus. Cette décision sera formalisée par arrêté préfectoral après avis du CODERST (Conseil Départemental de L'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Le rapport et les conclusions d'enquête seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Vern-sur-Seiche pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>